

## WHA29.39 Assistance aux populations soudano-sahéliennes

La Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte du Rapport annuel du Directeur général sur l'activité de l'OMS en 1975; <sup>1</sup>

Rappelant:

- a) la résolution 1797 (LV) adoptée par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies sous le titre « Assistance aux populations soudano-sahéliennes menacées par la famine », à sa cinquante-cinquième session,
- b) la résolution 1918 (LVIII) adoptée par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies sous le titre « Mesures à prendre pour le redressement et le relèvement de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse », à sa cinquante-huitième session,
- c) la résolution 3253 (XXIX) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 1974 sous le titre « Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en sa faveur »,
- d) la résolution WHA28.48 intitulée « Sécheresse dans la région sahéenne » et adoptée par la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé au cours de sa douzième séance plénière le 28 mai 1975;

Prenant acte avec satisfaction de la constitution du « Club des Amis du Sahel », qui révèle une commune volonté d'aider puissamment les pays du Sahel à tirer le meilleur parti de leurs potentialités;

Prenant acte également de la décision de créer un groupe de travail qui, sous l'égide du Coordonnateur du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, va contribuer à l'élaboration d'une stratégie de développement économique et social à moyen et long terme par les pays membres du Comité permanent inter-Etats;

Constatant que, malgré les efforts déployés par les gouvernements et les organismes internationaux, la sous-région du Sahel demeure confrontée à de graves problèmes médico-sanitaires du fait de l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers,

1. INVITE l'OMS à ajuster à son action présente l'élaboration d'un plan à court et à moyen terme, en vue de participer à la correction des effets de la sécheresse dans les pays du Sahel;

2. PRIE le Directeur général d'orienter cette participation de l'OMS vers les domaines de la nutrition, de la lutte contre les maladies transmissibles et du renforcement des infrastructures par l'amélioration des prestations médico-sanitaires;

3. PRIE le Directeur général de présenter un rapport à la Trentième Assemblée mondiale de la Santé sur l'ensemble des mesures qui auront été prises pour la promotion de la santé dans les pays du Sahel.

Rec. résol., Vol. II, 8.1.3.1; 1.1.6

*Dixième séance plénière, 17 mai 1976  
(Commission B, quatrième rapport)*